

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (1979)

**Heft:** 498

**Artikel:** Le business de la santé

**Autor:** Lehmann, Pierre

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1016475>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

- Faciliter, donc augmenter (en direction du tiers monde) le transfert de technologie par des conditions raisonnables.
- Trouver et utiliser des principes justes (équitables) pour la négociation sur le transfert de technologie.
- Faciliter et affirmer les capacités scientifiques et technologiques (particulièrement des pays en développement).
- Mieux adapter la technologie aux problèmes sociaux et économiques (particulièrement dans les pays en développement).
- Faciliter l'expression, l'adaptation et l'application des politiques, législations, réglementations nationales quant à la technologie.
- Empêcher que le transfert des technologies ne restreigne comme aujourd'hui la pratique commerciale.
- Améliorer les possibilités de s'informer sur les technologies existantes et disponibles.

### **3. LES CHAINES DE LA DETTE**

Quant à la "dette" enfin, il suffit de quelques chiffres pour rappeler l'ampleur du problème! Il y a seulement six ans — et le phénomène s'est bien sûr aggravé depuis lors — 73% de tous les flux de capitaux "industrialisés" vers le tiers monde sont revenus vers leur pays d'origine sous forme de remboursements, de versements d'intérêts et de transferts de profits. En 1975, la dette extérieure des pays en voie de développement se montait à environ un tiers de leur produit national brut (on estime que le tiers monde devra payer 42 milliards de dollars, en quatre ans, de 1976 à 1980, pour le service de la dette, soit pour le paiement des intérêts et le remboursement du capital par annuités). Jusqu'ici, seuls la Suède et le Canada (la Suisse dans une proportion très faible) ont renoncé à exiger le remboursement de certains prêts concédés à des Etats du tiers monde...

### **COURRIER**

## **Le business de la santé**

J'avais raconté dans DP (491) les déboires que m'avait valu mon nerf sciatique et les aventures par moment ubuesques qui s'en étaient suivies dans deux hôpitaux. M. Claude Berney m'a alors reproché (DP 494) mon manque de respect pour le service de santé qui sévit dans notre pays et a cru comprendre que je condamnais en bloc toute la pratique médicale officielle. Cette interprétation est fausse. Peut-être que je me suis mal exprimé.

Il est certain qu'il existe un certain nombre de médicaments qui peuvent être utiles. De même il y a des circonstances où l'aide d'autrui est indispensable à un malade. Mais l'administration de cette aide et de ces médicaments devrait, à mon avis, impliquer tant que cela est possible, la volonté et la responsabilité du patient lui-même. Nous devons nous sentir responsables de notre santé, ce qui n'implique pas du tout que nous devons bêtement refuser toute aide en toute circonstance comme semble le déduire M. Berney.

Mais aujourd'hui la "santé" est devenue une affaire de technocrates. C'est un moulinet par lequel on passe les patients et à la sortie duquel on décrète qu'ils sont guéris. Ce stratagème simpliste a d'ailleurs aussi cours dans d'autres domaines. Il y a les délinquants qu'on passe par le moulinet de la prison, les enfants par celui de l'école, les mystiques par celui de la religion, l'eau sale par celui des stations d'épuration. Chaque fois que l'on a un problème il faut que l'on s'invente un système pour le résoudre. Tant que le système reste suffisamment petit de manière à ce que tous ceux qui y participent en conservent la vue d'ensemble, il ne sera pas forcément néfaste et pourra même parfois être utile à la collectivité. Malheureusement nous sommes très vite obnubilés par le système lui-même ce qui nous

amène à perdre de vue le problème qui lui a donné naissance. Le système devient alors un but en soi (...).

En marge de la médecine officielle on trouve des gens comme les chiropraticiens, les rebouteux et divers "gurus" dont l'efficacité dans bien des cas est indéniable. Le fait que ces professions survivent, et même bien, témoigne déjà du fait que la médecine officielle, malgré son coût démentiel, ne donne pas satisfaction dans bien des cas. Le système officiel de la santé (c'est-à-dire la trilogie "assurances-médecins-fabriquant de produits pharmaceutiques" soutenue par les pouvoirs publics) se défend d'ailleurs contre ces gens qu'il considère comme des parasites, probablement parce qu'ils menacent de faire baisser le chiffre d'affaires de la santé. Un chiropraticien n'a le "droit" de s'occuper que de la colonne vertébrale et on lui interdit de prescrire une ordonnance (ce qui est probablement sans inconvénient pour lui mais montre qu'on cherche à exercer une discrimination à son égard).

Comme on constate qu'il y a des cas (pas tous les cas, M. Berney) où l'intervention du chiropraticien est efficace, on va bientôt chercher à intégrer cette branche dans la médecine officielle. Un indice : les attestations des chiropraticiens commencent à être reconnues par les compagnies d'assurances. Cela contribuera à n'en pas douter à renchérir l'exercice.

Les rebouteux sont des gens qui ont un don leur permettant d'une certaine manière de sentir par leurs mains où le mal se trouve. Comme un don ne peut pas s'expliquer ni se quantifier par les méthodes officielles on préfère décréter que les rebouteux sont des charlatans. C'est tellement plus simple! Mais c'est certainement dommage pour ceux qui, dans les hôpitaux, pourraient profiter de ces dons.